

Principaux enseignements de l'ESCO biologie dans le cadre de la politique publique relative au loup

20 avril 2017

Direction de l'eau et de la
biodiversité



Crédit photo : © Thierry DEGEN/MEEM-MLHD



- Au niveau international : tendre vers un ensemble de populations connectées génétiquement et dont l'effectif global est d'au moins 2500 individus sexuellement matures.
- Au niveau national : garantir un niveau de population de loups assurant sa viabilité sur 100 ans avec un risque d'extinction inférieur à 10%. D'après l'ESCO : un taux de croissance correspondant à une population stable donnerait un seuil minimum de 400 à 500 individus pour éviter un risque d'extinction de 10 % à l'horizon de 100 ans.
- Un tel objectif peut être atteint dans la durée (par exemple plusieurs décennies), en maintenant une croissance freinée de la population (quelques individus supplémentaires par an, par exemple).

- Garantir une bonne répartition spatiale de l'espèce et l'établissement de connexions écologiques renforcent la viabilité de la population.
- Le taux annuel actuel de mortalité à ne pas dépasser se situe aux alentours de 34 % ; le taux annuel actuel de mortalité naturelle se situe aux alentours de 22 % ; on peut en déduire le taux annuel de mortalité supplémentaire acceptable s'agissant des destructions légales de loups qui, en fonction de la dynamique constatée de la population, peut être adapté (tantôt à la hausse, tantôt à la baisse) en suivant les principes d'une gestion adaptative.



- Pour maîtriser les dommages sur les troupeaux, une gestion flexible à court terme de la population est possible sur une base annuelle ou pluriannuelle, dès lors que les conditions de viabilité ne sont pas remises en cause sur les moyen et long termes.
- Les incertitudes scientifiques et l'emploi d'une gestion flexible à court terme conduisent à la nécessité d'adopter les principes d'une gestion adaptative. Cette gestion adaptative se fonde sur des évaluations réalisées à plus court terme qui permettent de conforter ou de corriger les options prises.
- Disposer d'un suivi adapté de la population de loup (y compris de sa mortalité) et procéder à une ré-évaluation régulière a posteriori du niveau de population ; le cas échéant, adapter les indicateurs de suivi de population (à partir du nombre de ZPP, de meutes).
- Disposer d'un suivi des effets des interventions sur la population ainsi que sur la prédation.

